N° 618 mai 2022
N°CPPAP 0220s07170

Fédération FO de la métallurgie

le journal FO Métaux

Notre industrie, nos emplois !

www.fo-metaux.org

Nouvelle convention collective nationale de la métallurgie

Une tournée régionale pour expliquer

Suite à la signature, le 7 février dernier, de la nouvelle convention collective nationale de la métallurgie, au terme de six années de négociations, la Fédération FO de la métallurgie a entrepris une série de réunions régionales de formation pour expliquer le nouveau texte au plus près du terrain. Le coup d'envoi a été donné à Nancy, pour la région Grand Est, le 5 avril, et s'achèvera en Bourgogne Franche-Comté le 21 juin.

Schneider Electrics - p.8
Toujours à la première place

Métaux de Saint-Nazaire - p. 17
Au service des salariés

Automobile - p.18
Les Gazelles dans le rétro

Sommaire

Ce mensuel est le vôtre...

Organe de la Fédération Force Ouvrière de la Métallurgie,

"FO Métaux LE JOURNAL" est le magazine de tous ses syndicats et de tous ses adhérents.

Si vous voulez qu'il remplisse efficacement son rôle de lien et de reflet de l'actualité, n'hésitez pas à prendre contact avec la rédaction dès qu'un événement le justifie.
Informez-nous des conflits qui surviennent dans votre entreprise et des accords qui y sont signés. Cela donne des éléments de comparaison et rend service à d'autres syndicats, engagés eux aussi dans des discussions.
Faites-nous part de vos expériences syndicales.
Pour tout ce qui concerne le journal, appelez la Fédération :

Tél. : 01 53 94 54 27 • Fax : 01 45 83 78 87

Chiffres à connaître :

SMIC horaire brut : *10,85 euros*
SMIC brut mensuel : *1 645,58 euros*
Plafond de la sécurité sociale :
3 428 euros par mois
(pour l'année 2022 : 41 136 euros)
Coût de la vie :
+1,4 % en avril (+1,5 % hors tabac) ;
+4,5 % en glissement sur les 12 derniers mois (+4,8 % hors tabac).
Chômeurs : *3 192 800*
(catégorie A, publiés le 28 avril 2022)
Indice de référence des loyers :
133,93 (1er trimestre 2022).
Taux d'intérêt (22 avril) :
-0,51 % au jour le jour.

3 Editorial

4 Le dossier

Convention collective nationale de la métallurgie : une tournée régionale pour expliquer 4-6

7 L'actu en bref

ADF mise sur le développement 7

8 Actualité syndicale

Schneider Electrics : toujours à la première place 8
USM de Gironde et des Landes : une nouvelle ère 9
Safran Fougères redécolle 10
Valeo : une belle marge de progression 10
USM de l'Isère et des Hautes-Alpes : un nouvel élan 15
De Dietrich : naissance d'un syndicat 15
Métaux de Saint-Nazaire : au service des salariés 17

18 Infos

Vous reprendrez bien un peu de désert ? 18
Baker Hughes Lufkin : construire l'avenir 19
Marie-Pierre Cich nous a quittés 20
Disparition de René Chicot 20

21 Vos droits

Activité partielle de longue durée : le dispositif prolongé 21

22 Jeux

Des métaux et des mots 22

Et toujours l'information en ligne sur...
www.fo-metaux.com

Grâce à FO, l'APLD prolongée d'un an

Dans la continuité de ce que nous avons évoqué dans l'édito du mois précédent, nous avons eu le 15 avril une réunion paritaire au sein de la branche de la métallurgie afin de faire un bilan sur les conséquences de la crise ukrainienne et sur la situation économique des entreprises de nos secteurs d'activités. A la suite de cette présentation, et pour faire face en partie à l'impact de cette crise, nous avons négocié un avenant à l'accord national de la métallurgie du 30 juillet 2020 sur l'activité partielle de longue durée.

Tout d'abord un rappel : dès le début de la crise sanitaire en 2020, notre Fédération avait revendiqué un accord d'APLD (activité partielle de longue durée) pour préserver au maximum les emplois et les compétences au sein de la branche de l'industrie, ce qui avait abouti au dispositif et à l'accord du 30 juillet intitulé : ARME (Activité Réduite pour le Maintien dans l'Emploi). Il est important de rappeler que cet accord a permis d'impulser et d'instituer au niveau interprofessionnel un dispositif d'activité partielle pour l'ensemble des salariés. Tout au long de la crise sanitaire, cet accord à durée déterminée a permis de sauvegarder de nombreux emplois et de faire face aux difficultés économiques et conjoncturelles. Il devait en principe prendre fin au 30 juin 2022.

Face au drame du conflit en Ukraine et à ses conséquences, de nombreuses entreprises industrielles sont confrontées à une baisse durable de leur activité, en raison notamment des difficultés d'approvisionnement en matières premières et en énergie, ainsi que des problématiques liées à la logistique mondiale. Dans ce contexte incertain, nous avons une nouvelle fois pris nos responsabilités pour accompagner les salariés et les entreprises de la branche en prolongeant, par un avenant en date du 15 avril 2022, le dispositif d'activité partielle prévu dans le cadre de l'accord du 30 juillet 2020, ceci pour 12 mois supplémentaires.

Cet avenant a été conclu dans le prolongement de l'ordonnance visée par le conseil des ministres du 13 avril 2022 et du décret (n° 2022-508 du 8 avril 2022) du 8 avril 2022, lequel permet de recourir à l'APLD dans la limite de 36 mois, consécutifs ou non, sur une période de référence étendue à 48 mois consécutifs.

Parmi les modifications apportées par cet avenant :

■ Le préambule de l'accord du 30 juillet 2020 a été modifié afin de préciser le contexte conduisant à la révision de l'accord de branche de la métallurgie ;

■ Il est précisé, conformément aux nouvelles dispositions réglementaires, que la durée d'application de l'APLD est désormais fixée dans la limite de 36 mois, consécutifs ou non, sur une période de référence de 48 mois consécutifs. Cette durée s'apprécie à compter du premier jour de la première période d'autorisation d'activité partielle accordée par l'autorité administrative : il s'agit donc d'une autorisation de recourir à l'APLD pour 12 mois supplémentaires ;

■ Le terme de l'accord est désormais fixé au 31 décembre 2026, afin de couvrir techniquement l'ensemble des documents unilatéraux transmis à l'autorité administrative, pour homologation, au 31 décembre 2022 au plus tard.

FO Métaux suivra de très près l'application de cet avenant du 15 avril 2022 à l'accord du 30 juillet 2020 relatif à l'activité réduite pour le maintien en emploi dans la métallurgie, tout en veillant à ses dispositions et en accompagnant les entreprises concernées afin qu'elles poursuivent les efforts nécessaires à la protection des salariés de la métallurgie, et avec comme objectif de garder une industrie forte. Cet avenant a été notifié le 21 avril aux organisations syndicales représentatives de la branche en vue de son dépôt et son extension.

Lors de cette réunion paritaire du 15 avril, nous avons également ouvert une négociation de branche sur la participation et l'intéressement en évoquant et en étudiant les branches qui ont des accords afin d'envisager la possibilité d'un accord national sur l'épargne salariale au sein de la métallurgie.

Organe officiel de la Fédération confédérée FO de la Métallurgie

Directeur de la publication : Frédéric Homez

Imp.Spéciale FO Métaux
N° de CPPAP: 0220s07170

Rédaction : Temps Forts

Publicité : PMV
9, rue Baudoin, 75 013 Paris

Contact :
01 53 94 54 00
contact@fo-metaux.fr

Nouvelle convention collective

Une tournée régionale pour expliquer

Suite à la signature, le 7 février dernier, de la nouvelle convention collective nationale de la métallurgie, au terme de six années de négociations, la Fédération FO de la métallurgie a entrepris une série de réunions régionales de formation pour expliquer le nouveau texte au plus près du terrain. Le coup d'envoi a été donné à Nancy, pour la région Grand Est, le 5 avril, et s'achèvera en Bourgogne Franche-Comté le 21 juin.

« La nouvelle convention collective de la métallurgie (CCNM) sera le socle de notre dispositif conventionnel pour les décennies à venir, explique Frédéric Homez. Il était donc primordial d'aller à la rencontre des responsables FO Métaux à travers la France pour présenter et décrypter ce qui est aujourd'hui leur nouveau texte de référence.» Voilà pourquoi l'équipe fédérale s'est lancée dans une tournée des régions qui s'étale d'avril à juin. Si notre organisation a d'ores et déjà fourni aux métallos de nombreux documents sur la CCNM –complétés par une version agrémentée des commentaires du service juridique FO Métaux et des négociateurs, remise aux participants sur clé USB– des explications et un échange direct étaient indispensables pour leur permettre de mieux s'approprier le texte en cours de déploiement. Pour un si vaste sujet, chaque étape avait pour fil rouge un solide programme pour une journée chargée, entre la présentation du texte et de son historique de négociations par le secrétaire général de la Fédération, un bilan des diagnostics partagé des départements par le secrétaire fédéral en charge de la région visitée, un point sur les classifications par le secrétaire fédéral Valentin Rodriguez et une intervention du trésorier fédéral Jean-Yves Sabot sur la protection sociale et la formation.

A Nancy, près de 140 métallos ont assisté à la réunion régionale.

Un long chantier

« Aux six années de négociations que nous mentionnons régulièrement, il faut ajouter deux années d'échanges préalables avec l'UIMM autour de notre modèle social, des conventions collectives dans notre pays et des garanties conventionnelles en Europe, précisait le 19 avril Frédéric Homez à Amiens, lors de la réunion regroupant la Normandie et les Hauts-de-France. Ce n'est qu'en septembre 2016, après avoir signé un accord relatif à la mise en œuvre opérationnelle de la négociation de l'évolution du dispositif conventionnel de branche de la métallurgie, que les négociations ont véritablement commencé. » Un autre élément a motivé le lancement du chantier : le projet du gouvernement de réduire drastiquement le nombre de branches professionnelles, un sujet qui inquiétait alors les métallos, forts de leurs 76 conventions collectives territoriales, sans oublier celle de la sidérurgie et celle des ingénieurs et cadres (sans oublier 25 accords nationaux). FO Métaux a exigé et obtenu que l'opération soit menée par la négociation et que les partenaires disposent du temps nécessaire pour mener les discussions à bien. « Nous ne

nationale de la métallurgie

pouvions pas laisser les pouvoirs publics reprendre la main sur le sujet, ajoute Frédéric Homez. C'était à nous de nettoyer nos textes, et avec la méthode que nous avons toujours prônée : le dialogue social. Au-delà, nous avions également des objectifs, comme de renforcer l'attractivité de la branche, d'y établir enfin un socle de protection sociale, de lui offrir une nouvelle lisibilité pour chacun puisse y retrouver ses garanties, tout en s'assurant qu'aucun salarié n'y serait perdant. » Pour mener cette colossale mission, heureusement que notre organisation connaissait bien le tissu conventionnel de la métallurgie, car il y avait près de 7000 pages à réécrire !

Lignes rouges

Le secrétaire général de notre Fédération ne l'a pas caché : il y a eu des moments difficiles et la rupture des négociations a été frôlée à plusieurs reprises. « Nous avions des lignes rouges, notamment sur la prime d'ancienneté, et les échanges ont été tendus sur des sujets comme les classifications, les rémunérations, la durée du travail ou encore le dialogue social, s'est-il remémoré. Mais en maniant diplomatie et fermeté, nous avons su défendre au mieux les intérêts des salariés. » FO Métaux a d'ailleurs obtenu que le texte soit à durée indéterminée et complété par des accords autonomes sur les points appelés à évoluer, ainsi que dans les territoires. Il a également rappelé que la signature avait été l'occasion de faire passer plusieurs messages à la ministre du Travail, présente lors de l'événement, en plus particulièrement sur la nécessité de revoir la limitation à trois mandats pour les délégués des CSE afin de pérenniser la qualité du dialogue social dans les entreprises.

De nombreuses avancées

Enfin, Frédéric Homez a entrepris de présenter rapidement les principales avancées de la CCNM sur différentes thématiques, comme le dialogue social, où FO Métaux a obtenu la clarification des détachements par convention, l'ajout de délégués supplémentaires, des moyens pour les coordinations, une plus forte articulation des parcours professionnels et syndicaux, ainsi que la valorisation du mandat par la validation des acquis de l'expérience (VAE). Sur le contrat de travail, les négociateurs ont arraché de nouvelles garanties, amélioré le maintien du salaire en cas d'inaptitude, réduit l'incidence de la maladie sur les congés payés, sans oublier l'homérique bataille sur les jours d'ancienneté, qui ont été préservés et améliorés. Il s'est aussi réjoui de la nouvelle grille de rémunération, qui garantit un décollement du Smic dès le premier niveau, de la garantie de la prime d'ancienneté qui sera toujours négociée au sein des territoires, et de la garantie individuelle de rémunération qui concrétise un engagement pris par FO et qui a guidé ces longues négociations : aucun salarié ne devait être perdant avec l'application du nouveau dispositif.

Les métallos ont pu poser de nombreuses questions à la délégation fédérale (ici, à Amiens).

Neuf dates pour une convention

5 avril : Grand Est
13 avril : Provence-Alpes-Côte d'Azur
19 avril : Hauts-de-France et Normandie
20 avril : Auvergne/Rhône-Alpes
12 mai : Occitanie
17 mai : Bretagne / Pays de la Loire
23 mai : Nouvelle-Aquitaine
8 juin : Ile-de-France / Centre Val-de-Loire
21 juin : Bourgogne-France-Comté

A Lyon.

Valentin Rodriguez : « se saisir des enjeux des classifications »

Après un point sur les constats partagés et ce qui reste à négocier dans les territoires des Hauts-de-France et Normandie, le secrétaire fédéral Valentin Rodriguez a concentré son propos sur le nouveau système de classification.

« Aucun exposé ne pourra remplacer la formation fédérale et le module spécifique aux classifications que va prochainement proposer la Fédération sur deux niveaux, sans oublier la certification proposée par l'APSAC », a averti Valentin Rodriguez en introduction de son intervention. Après un rappel du principe des actuelles classifications, forgées dans les années 1970 avec ses coefficients et ses critères classants, il a rappelé qu'en restait un principe se retrouvant dans le nouveau système : classer les emplois, et non pas les salariés. Attractivité, robustesse, simplicité, équité et transparence, tel est en substance l'esprit de la nouvelle classification, a-t-il poursuivi. Présentant le référentiel d'analyses des emplois construit paritairement, avec ses six critères classants comprenant chacun 10 niveaux, ainsi que le tableau de classement des emplois et le glossaire rattaché à la CCNM (présentant d'ailleurs le même caractère impératif qu'elle), ainsi que le guide paritaire, il a détaillé les deux phases du processus de classification. Dans un premier temps, il sera procédé à la formalisation de l'emploi : l'identifier, le décrire et le valider permettront d'établir la fiche de poste, sur laquelle sera consulté le CSE. Ce n'est qu'ensuite qu'intervient la cotation et le classement. Pour les métallos, il est essentiel de se familiariser dès maintenant avec ce nouveau système : « nous sommes dans une période transitoire de 24 mois qui s'achèvera en décembre 2023, a prévenu Valentin Rodriguez. Autrement dit, à la date d'entrée en vigueur de la CCNM, le 1er janvier 2024, nous devront tous être prêts ! » Dans ce dossier, les responsables syndicaux FO et les IRP auront un rôle capital à jouer et le secrétaire fédéral a souligné que dans notre capacité à accompagner les salariés dans ce changement majeur résidait un enjeu de développement incontournable pour notre organisation.

Jean-Yves Sabot : « un nouveau socle de garanties »

Nouveauté majeure de la CCNM, la protection sociale a fait l'objet d'une présentation par le trésorier fédéral Jean-Yves Sabot, qui a également fait le lien entre le nouveau dispositif et la formation syndicale.

Pas facile de partir d'une feuille blanche pour construire intégralement un système de protection applicable à tous les salariés de la branche, qui n'en disposaient pas jusque-là, mais c'est pourtant ce que sont parvenus à faire les négociateurs pour la protection sociale. « Ce thème fait partie intégrante de la CCNM, au travers du titre XI et de l'annexe 9, et a également fait l'objet d'un accord autonome relatif à la gouvernance et aux garanties contributives et non-contributives du régime de protection sociale complémentaire de la branche de la métallurgie, signé lui aussi le 7 février dernier mais applicable au 1er janvier 2023», a expliqué Jean-Yves Sabot avant de revenir sur les lignes de force de cette thématique, et plus particulièrement sur la prévoyance lourde, dont seuls les cadres bénéficiaient jusque-là. Dorénavant, l'ensemble des métallos seront couverts par ce dispositif qu'il a détaillé, soulignant que le poids de FO avait été déterminant dans sa conception et rappelant que, de par son caractère impératif, les entreprises devraient se mettre au minimum à son niveau. Enfin, il a évoqué le Degré Elevé de Solidarité (DES), qui sera constitutif du régime de prévoyance et est en cours de construction. « Toutes ces avancées vont entraîner des négociations et renégociations dans les entreprises, a-t-il expliqué, et il faut s'y préparer. » A cet effet, la Fédération va donc proposer un accompagnement via des formations techniques et compte, avec le concours des métallos, mettre en place un réseau de militants-relais. Se félicitant de voir l'attractivité de la branche ainsi renforcée, il a rappelé que c'était à présent aux métallos de s'emparer du texte et de le faire vivre.

ADF mise sur le développement…

Négociations, réunions de travail mais aussi fait insolite, l'actu de FO Métaux se décline également en brèves…

Les métallos FO du groupe de construction et de maintenance industrielle ADF ont rencontré le 4 mars la secrétaire fédérale Géraldine Nivon. Déterminés à développer la présence de notre organisation au sein de l'entreprise, ils étaient particulièrement friands d'informations sur la nouvelle convention collective nationale de la métallurgie, signée par FO le 7 février dernier. Interrogée sur les nouvelles classifications, Géraldine Nivon leur a fourni beaucoup d'explications sans cacher que la meilleure réponse à leurs questions restait la formation fédérale, qui est également d'une aide précieuse pour le développement. Bouclant la boucle, elle a aussi souligné que dans ce domaine, l'aide apportée aux salariés sur les classifications serait un facteur de notoriété et de croissance à ne pas négliger.

… et Eviosys aussi

Le 5 avril, Géraldine Nivon s'est rendue non loin de Périgueux pour y rencontrer les métallos FO d'Eviosys (ex Crown) et leur délégué syndical Éric Ponsardin. Un an plus tôt, contact avait été pris par Fabien Royon, d'ArcelorMittal Périgueux, et Pierre Courreges-Clercq, secrétaire de l'UD de la Dordogne, pour s'implanter et se renforcer sur le site. Avec le concours de la secrétaire fédérale, ils ont rédigé un tract et ont ensuite réalisé sa distribution auprès des salariés d'Eviosys.

L'électrique moins fiable que le thermique ?

Selon une étude du magazine de consommateurs anglais *Which ?*, qui a interrogé 48 034 propriétaires de 57 853 voitures sur leur fiabilité, les véhicules électriques afficheraient dans les douze mois précédents un taux de panne de 31,4 %, contre 29 % pour les diesel et 19 % pour les essence. Si les voitures électriques comportent moins de pièces, elles sont complexes pour toute l'électronique embarquée et pour leur logiciel, plus élaborés. C'est là que se situe la fragilité, qui se retrouve d'ailleurs dans les voitures à moteur thermique, qui, elles aussi, deviennent de plus en plus gérées électroniquement. Manifestement, la technologie nouvelle réclame encore quelques mises au point qui semblent indiquer que la voiture électrique a peut-être été un peu vite présentée comme la solution à tous les maux, et que le thermique a été un peu trop rapidement enterré…

Première victoire syndicale contre Amazon

En recul depuis plusieurs décennies, le mouvement syndical américain vient de réaliser un sacré coup chez Amazon. Le 1er avril, et cela n'a rien d'une blague, les employés d'un entrepôt du géant américain du e-commerce à New York ont voté pour autoriser un syndicat à les représenter face à la direction du géant du commerce en ligne. Jusqu'alors, aucun syndicat ne représentait le million de personnes qui travaillent aux États-Unis pour Amazon, deuxième employeur privé du pays derrière Walmart. La victoire de l'Amazon Labor Union (ALU) par 2654 voix contre 2131, ne vaut certes que pour les employés de l'entrepôt JFK8 de Staten Island. Mais elle pourrait bien encourager d'autres sites à franchir le pas. Fin avril, c'était au tour de l'entrepôt LDJ5 de Staten Island de se prononcer. Comme quoi les vastes campagnes antisyndicales menées par Amazon depuis des mois n'ont pas eu l'effet escompté. Rappelons que l'administration Biden encourage le recrutement syndical, à ses yeux source de rééquilibrage du pouvoir au profit des classes moyennes. Seulement 10, 3% des salariés américains sont syndiqués aujourd'hui, une proportion deux fois moins élevée qu'en 1983.

Schneider Electrics : toujours à la première place

Près de 140 métallos FO du groupe Schneider se sont retrouvés les 6 et 7 avril à Guichainville (Eure) pour un séminaire de formation. Autour de l'équipe de coordination emmenée par Emmanuel Da Cruz (également membre de la CA fédérale), en présence du secrétaire général de notre Fédération Frédéric Homez, du secrétaire fédéral Eric Keller et du secrétaire de l'UD27 David Lecomte, ils ont profité de l'occasion pour faire le point sur la situation industrielle du groupe, la place qu'y tient FO et les défis qui attendent tant l'entreprise que notre organisation dans les mois à venir.

Privés de rassemblement par la crise sanitaire, les métallos FO de Schneider ont eu le plaisir de se retrouver en nombre les 6 et 7 avril en Normandie pour un séminaire de formation et de coordination. Après avoir été accueillis par Michel Chiret, coordinateur adjoint, qui s'est félicité de compter dans l'Eure trois implantations Schneider Electrics, dont les militants contribuent au dynamisme de notre organisation, ils sont revenus sur leurs récentes élections professionnelles. « Grâce à votre travail, votre ténacité et votre présence constante sur le terrain, s'est réjoui Emmanuel Da Cruz, nous restons la première organisation dans le groupe avec 27,97 % des voix. La force de nos liens nous a permis de rester soudés quand on voulait nous isoler, c'est aussi ainsi que nous avons pu imposer notre liberté et notre indépendance, et conserver notre rang. » Les interventions des métallos à la tribune l'ont d'ailleurs illustré ; lorsque les directions ont tenté de s'adresser directement aux salariés en court-circuitant les syndicats, FO a su se faire respecter et montrer qu'elle était le seul interlocuteur valable pour défendre l'industrie et les salariés.

Néanmoins, a prévenu le coordinateur, il ne faut pas se reposer sur ses lauriers, car malgré les efforts des métallos FO, notre organisation n'a pas encore acquis sa représentativité à Grenoble, ni sur ACS & Région parisienne. Avec l'appui de notre Fédération, la coordination FO Schneider a d'ailleurs entrepris d'obtenir l'annulation du scrutin sur ce périmètre pour cause d'irrégularités. Mais sans attendre le résultat de la procédure, les métallos se sont accordés sur la nécessité de se réorganiser pour conquérir ces bastions, et la coordination a décidé de lancer un plan de développement misant sur des formations spécifiques à Schneider, en complémentarité avec le parcours fédéral. Louant la qualité de ce dernier, il a informé les participants qu'un programme de formation leur serait communiqué en juin, qui prendrait en compte l'arrivée de la nouvelle convention collective nationale de la métallurgie (CCNM), négocié et signé par FO en février dernier. Il a également fait le point sur la négociation alors en cours pour un accord de méthode sur le déploiement de cette CCNM chez Schneider, et qui a été signé quelques jours plus tard, le 15 avril. Dans ce texte, FO Métaux a obtenu un groupe technique dédié pour chacune des huit thématiques ; des moyens spécifiques supplémentaires pour 15 représentants par organisation syndicale ; plus spécifiquement pour le thème 2 « Classification », des jours d'absence autorisée rémunérée et la prise en charge des frais pour la formation de « 29 référents FO, sur un total de 90 » au nouveau système de classification ; une commission de suivi centrale en lien avec les référents FO sur chaque site pour accompagner le déploiement des nouvelles fiches emplois dans toutes les entités du groupe.

Après les interventions des anciens coordinateurs Pierre Edelman et Gérard Arnoux, qui ont applaudi la qualité des interventions, Eric Keller est intervenu pour féliciter les métallos de l'efficacité de leur travail syndical et le succès de la politique contractuelle qu'ils font vivre sur leurs sites et dans le groupe. Frédéric Homez est intervenu en conclusion des travaux pour évoquer la situation nationale de l'industrie, qui subit toujours le contrecoup de la crise sanitaire mais aussi l'impact de la situation en Ukraine, par ailleurs condamnée avec force par notre organisation. Après avoir salué les bons résultats des métallos FO de Schneider ainsi que leur capacité à tenir le rapport de force, en particulier sur la question du pouvoir d'achat, il est revenu sur la récente signature de la CCNM par FO Métaux. Rappelant ce qu'avaient été les lignes rouges de notre organisation durant ces longues négociations ainsi que les avancées obtenues par FO, il a souligné que le travail n'était cependant terminé : « Il nous faut maintenant œuvrer au déploiement de la CCNM et s'assurer que tous les salariés en profitent, avec l'aide des métallos. Si la formation syndicale sera un appui essentiel dans cette mission, la conclusion d'accords de méthode ambitieux, comme celui que, à n'en pas douter, vous obtiendrez chez Schneider, sera primordiale pour faire vivre ce nouveau texte de référence de la métallurgie. »

USM de Gironde et des Landes : une nouvelle ère

C'est par un message de soutien au peuple ukrainien et aux organisations syndicales du pays, avec lesquelles FO Métaux entretient de longue date des relations, que Stéphane Martegoute a débuté la présentation de son rapport d'activité pour la période 2018-2021 lors du congrès de l'Union des Syndicats de la Métallurgie (USM) de Gironde et des Landes, le 1er mars. Il a également rappelé que cette guerre n'était pas celle du peuple russe mais celle voulue par son président. Revenant en premier lieu sur les accords de minima salariaux et d'évolution de la valeur du point, il a rappelé la ligne de conduite de l'USM lors des négociations : « ne pas signer d'accord qui conduirait à une perte de pouvoir d'achat pour les salariés ». Pour 2022, vu le dérapage de l'inflation, il n'a pas caché que les discussions avec l'UIMM étaient compliquées et que la situation internationale n'aidait en rien.

S'il a déploré la perte de pouvoir d'achat que nombre de salariés ont connue lors de la crise sanitaire, il s'est félicité des positions proactives de notre Fédération, qui a su favoriser la mise en place de dispositifs tels que l'APLD pour amortir le choc et préserver l'emploi. Constatant cependant une explosion du montant des dividendes versés par les entreprises, il a fustigé l'absence de contreparties aux mesures de soutien dont elles ont bénéficié, avant de s'inquiéter de possibles conséquences du remboursement des nombreux prêts garantis par l'Etat (PGE) distribués par poignées au plus fort de la tempête pour les salariés des petites et moyennes entreprises.

Stéphane Martegoute est ensuite revenu sur le dossier de la formation pour rappeler la participation exigeante de FO aux réunions de suivi de l'accord EDEC (engagements de développement de l'emploi et des compétences) ainsi qu'aux jurys des CQPM et la CPREFP, que d'autres organisations syndicales parasitent par des affrontements stériles. Il a également souligné l'importance de la formation fédérale pour un militantisme et une action syndicale efficaces. « Elles sont aussi une des clés de notre développement, a-t-il conclu, et la source du mélange et du partage des connaissances qui nous feront grandir. »

Dans ses réponses aux délégués il a rappelé, compte tenu de la mise en place des CSE et de la baisse des moyens, l'importance des syndicats dans le fonctionnement de l'USM. Pour cela, il considère comme une priorité de tout mettre en œuvre, y compris financièrement, afin d'être en mesure de négocier les protocoles préélectoraux, seul moyen à notre disposition pour faire du développement. Plus généralement, il a terminé sur la nécessité de préserver l'adhésion des retraités car ils peuvent eux aussi, en fonction de leurs possibilités, contribuer au développement de notre organisation comme l'ont fait certains en négociant les protocoles préélectoraux.

Edwin Liard lui a succédé à la tribune et l'a remercié pour ses 20 années de militantisme réformiste à la tête de l'USM, saluant « sa grande détermination à remplir la difficile mission de coordination des syndicats et de développement de notre organisation ». Revenant sur le rôle des USM, il n'a pas caché que dans le nouveau dispositif conventionnel de la métallurgie, ces dernières devraient continuer de faire vivre le dialogue social au niveau territorial mais aussi défendre et faire vivre le paritarisme. Enfin, il a abordé les enjeux du recrutement dans la branche, où près de 70 000 postes sont à pourvoir. Frédéric Homez a conclu les travaux du congrès en remerciant tout d'abord Stéphane Martegoute, qui va continuer d'assumer ses mandats nationaux, pour ses années à la tête de l'USM. Il a également félicité le nouveau secrétaire Stéphane Bessin et le nouveau bureau, avant de remercier tous les sortants. Il a poursuivi avec un point sur la nouvelle convention collective nationale de la métallurgie, expliquant notamment tout ce que notre organisation a su préserver et obtenir durant les longues négociations qui ont abouti à ce texte. Il a donné rendez-vous aux métallos FO des deux départements le 23 mai, pour la réunion régionale consacrée au sujet et à laquelle participera l'équipe fédérale.

Près de 80 métallos FO de Gironde et des Landes se sont retrouvés le 1er mars pour le VIIIème congrès de l'Union des Syndicats de la Métallurgie autour de leur secrétaire Stéphane Martegoute (également membre de la CA fédérale), qui passait à cette occasion la main. En présence du secrétaire général de notre Fédération Frédéric Homez, du secrétaire fédéral Edwin Liard et du secrétaire de l'UD33 Philippe Mano, ils ont examiné les actions de la structure au cours du dernier mandat avant de se tourner vers l'avenir.

Le nouveau bureau

Le nouveau bureau élu est composé de Stéphane Bessin (secrétaire), Michel Deffarges et Cyril Dezauzier (secrétaires adjoints), Hubert Mourin (trésorier), Régis Labasse (trésorier adjoint) et Jean-Baptiste Wilfried (archiviste).

Safran Fougères redécolle

Les métallos FO du syndicat Safran Fougères (Ille-et-Vilaine) se sont retrouvés le 16 février pour l'assemblée générale de leur syndicat autour de leur secrétaire Karen Davy. En présence du secrétaire fédéral Edwin Liard, du coordinateur FO Safran Julien Le Pape (également membre du syndicat et de la CA fédérale) et du secrétaire de l'UD35 Fabrice Le Restif, ils sont revenus sur l'année écoulée avant d'évoquer ce qui les attend pour 2022.

Après deux années compliquées suite aux déboires du 737 Max puis à la crise sanitaire, Safran semble retrouver la forme, et avec lui son site de Fougères, centre d'excellence en équipements électroniques et fabrique les calculateurs de plusieurs moteurs d'avions et les cartes électroniques d'engins militaires, dont le syndicat FO tenait son assemblée générale ce 16 février. Les problèmes d'approvisionnement en matières premières, notamment en semi-conducteurs, ont certes continué de peser sur l'activité, mais grâce aux dispositifs négociés par FO, comme l'APLD ou encore l'accord de transformation d'activité spécifique à Safran, les salariés ont pu passer le trou d'air sans trop de casse. Au plan salarial, les métallos FO sont parvenus à un bon accord avec 2,9% d'augmentation, mais face au dérapage de l'inflation, l'inquiétude demeure pour le pouvoir d'achat.

Avec la reprise de l'activité, le site fougerais, plus gros employeur privé du département, prévoit une centaine d'embauches. Actuellement, il emploie 754 salariés et 100 intérimaires et prestataires. Avec ce plan d'embauches, ses effectifs pourraient retrouver leur niveau d'avant crise d'ici la fin de l'année. Néanmoins, la prudence reste de mise car, comme l'a expliqué Edwin Liard, le rebond de l'aéronautique pourrait bien être de courte durée si la supply chain ne suit pas, faute de parvenir à recruter. La consolidation de ses acteurs se poursuit mais nombre d'entre eux sont en difficulté et peinent à attirer les compétences qui leur permettront de rester dans la course et de suivre les cadences visées par les donneurs d'ordre. Face au risque de goulet d'étranglement dans la production, il faudra donc rester vigilants.

Le secrétaire fédéral s'est félicité du dynamisme de l'équipe syndicale, qui a effectué un travail considérable sur sa communication et son développement, attirant de nouveaux adhérents malgré un contexte difficile, et recourant toujours plus à la formation fédérale pour gagner en efficacité. C'est d'ailleurs au soir d'un stage « Animer son syndicat » avec Gérard Ciannarella que s'est déroulée l'assemblée générale ! Les travaux se sont achevés par un point sur le nouveau dispositif conventionnel de la métallurgie, que les métallos auront à s'approprier dans les semaines et les mois à venir. Là encore, la formation fédérale promet d'être à leurs côtés.

Valeo : une belle marge de progression

Les métallos FO de Valeo se sont retrouvés dans les locaux de notre Fédération les 3 et 4 février pour leur coordination autour de leur coordinateur Bertrand Bellenger, et en présence du secrétaire fédéral Valentin Rodriguez. C'est un large programme de travail qui les a occupés, et qu'ils ont parcouru avec le concours supplémentaire des secrétaires fédéraux Gérard Cianneralla et Bruno Reynes.

Parmi les nombreux sujets qui ont occupé les métallos FO de Valeo, la représentativité a tenu une bonne place. Le tour de table des sites a permis de voir que la progression de FO est à portée de main. « Le développement est essentiel pour peser dans les négociations chez Valeo, et à ce jour il ne nous manque que 250 voix pour devenir la 2ème organisation syndicale dans le groupe, a fait valoir Bertrand Bellenger. Le développement passe par le 3ème collège également car en France, 45% des salariés sont des cadres. » Le secrétaire fédéral Bruno Reynes, en charge de cette question, est intervenu sur le sujet durant les travaux de la coordination. Le secrétaire fédéral Gérard Ciannarella et Flavien Bilquez, de l'APSAC, ont complété la question du développement en présentant l'offre de formation de notre Fédération, que les métallos de Valeo sollicitent régulièrement.

La question du développement sur les trois collèges s'est à nouveau invitée dans les débats lors de la partie consacrée à la nomination par FO d'un représentant au comité Européen Valeo, rendu possible par le fait que, sur certaines implantations, notre organisation est présente sur les 3 collèges. « Cela représente une opportunité pour FO de communiquer au plus haut niveau », s'est réjoui Bertrand Bellenger. Puis les travaux se sont ensuite centrés sur les NAO. Après synthèse des positions de chaque site, la coordination a établi des revendications, tout en s'inquiétant du dérapage de l'inflation qui risquait de compliquer les négociations. Valentin Rodriguez a enrichi les travaux d'un point sur le secteur automobile, où les équipementiers, bien que moins touchés que les constructeurs par la situation, voient leurs marges diminuer. Il a rappelé que le Groupe de Travail Automobile (GTA) de la Fédération assurait une veille permanente et une réflexion au long cours sur les grandes thématiques du secteur. Le secrétaire fédéral a poursuivi par une analyse détaillée des négociations sur le dispositif conventionnel de la métallurgie, dont la signature intervenait quelques jours après la coordination.

Actys Expertises

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

Notre cabinet d'expertise-comptable **est dédié exclusivement aux représentants du personnel** (CSE, Organisations Syndicales…) **et tourné à 100 % vers vos attentes.** Chaque expertise est **unique, objective et n'a pour seul objectif que de répondre à vos besoins.**

Nos conseils et analyses n'ont de sens que parce qu'ils mettent notre **valeur ajoutée au service de votre négociation** et vous permettent **d'alimenter votre politique contractuelle et de rééquilibrer le dialogue social.**

Notre approche est pluridisciplinaire grâce à une équipe regroupant **des financiers, économistes, juristes, experts en négociation sociale et auditeurs industriels.**

ACTYS-EXPERTISES est basé en région parisienne et nous intervenons partout en France.

01 46 70 60 17 **info@actys.expert**

ELECTIONS PROFESSIONNELLES

POUR UN CSE QUI VOUS RESSEMBLE

VOTEZ
FO
FO
métaux
Notre industrie,
nos emplois !
WWW.FO-METAUX.ORG

KLESIA Pro SOCIAL

VOUS INFORMER SUR LA PROTECTION SOCIALE

En tant qu'**employeur**, **délégué syndical d'entreprise** ou **partenaire social de branche**, vous négociez et pilotez un contrat de complémentaire santé ou de prévoyance.

Vous souhaitez mieux comprendre l'environnement et l'actualité de la protection sociale, les initiatives prises en matière d'action sociale et de prévention de la part de KLESIA et ses partenaires. Vous voulez retrouver facilement la façon dont la santé et la prévoyance se déclinent dans votre branche ? Avec **KLESIA Pro Social** c'est dorénavant possible.

KLESIA Pro Social, c'est quoi ?

C'est une application mobile reliée à un site internet qui réunit **une veille réglementaire, des fiches techniques** afin de retrouver et partager facilement les notions de base, un **espace dédié aux adhérents des fédérations patronales et syndicales de chaque branche** dont KLESIA est partenaire.

Comment y accéder ?

- Vous pouvez **télécharger l'application** à partir d'un smartphone Apple ou Androïd.
- Vous pouvez également **consulter le contenu de l'application** et effectuer vos démarches d'accréditation de l'espace dédié aux branches **à partir du site internet suivant : https://www.klesiaprosocial.fr/**

Pour accéder à l'espace branches, cliquez sur celle qui vous intéresse, inscrivez-vous en remplissant le formulaire proposé en précisant le nom de votre entreprise, la fédération patronale ou syndicale dont vous dépendez et la branche à laquelle vous souhaitez accéder. Vous recevrez un mail dès que nous aurons effectué votre accréditation.

Télécharger dès à présent l'application via

Pour Apple

Pour Androïd

- ➜ Prenez le QR Code en photo avec votre smartphone
- ➜ Pensez à installer une application de lecture des QR Code au besoin
- ➜ Et en cas de difficulté, n'hésitez pas à contacter l'assistance KPS à l'adresse suivante : assistance.KPS@klesia.fr

3-000.114/22 - PHOTO GETTYIMAGES

USM de l'Isère et des Hautes-Alpes : un nouvel élan

Certains territoires ont mieux vécu la crise que d'autres, et l'Isère et les Hautes-Alpes ne sont pas de ceux-là. Comme l'a montré le rapport d'activité présenté par Jean-Philippe Nivon lors du congrès de cette USM qui couvre les deux départements, la crise a fortement touché les métallos FO et a eu un impact important sur le travail syndical. Certes, l'équipe de l'USM a maintenu un fort niveau d'implication dans les nombreuses réunions avec l'UIMM pour négocier efficacement les TEGA et les RMH, et elle a aussi obtenu le maintien de la mutuelle pour les petites entreprises et celui des garanties afin que tous les salariés continuent de bénéficier d'une couverture santé. Sa présence à la CPIEF (Commission Paritaire infrarégionale emploi formation) a également permis d'accéder à plus d'informations sur les entreprises en difficulté et les conséquences de leur situation sur l'emploi. Mais malgré ces actions et sa forte présence, l'USM n'en a pas moins perdu du terrain dans le domaine de la représentativité.

A cette situation, plusieurs explications : en premier lieu, les contraintes liées au passage au CSE, comme la parité des listes, a parfois empêché des équipes de se présenter à nouveau. Dans d'autres implantations, le départ des anciens n'a pas toujours pu être compensé. A cela s'est même ajouté le transfert de sites hors du département, comme celui de Mersen ou celui de Derichebourg Purfer. Ce léger recul est cependant à relativiser, car l'équipe de l'USM est en pleine mise en œuvre du plan de développement conçu en lien avec la Fédération, qui s'est notamment traduit par la création de nouvelles sections syndicales chez Gindre, chez Framatome ou encore chez Etablissement Bouvier. Autant dire que ces nouvelles forces compteront lors du prochain cycle de représentativité, et que d'autres devraient venir s'y adjoindre, l'USM étant sur le point de passer à la phase 2 de son plan de développement.

Les métallos ont ensuite renouvelé leurs instances, à chaque fois à l'unanimité. Puis Gérard Ciannerella a pris la parole pour rappeler l'importance de la formation syndicale et toute l'étendue de l'offre de la Fédération en ce domaine et a conclu son intervention par un point sur le rôle des USM, notamment en matière de développement. Nathalie Capart est pour sa part intervenue sur la nouvelle convention collective nationale de la métallurgie, signée par notre organisation l'avant-veille. Elle est revenue en détails sur les dispositions du nouveau dispositif conventionnel, rappelant les nombreux points défendus, sauvegardés ou obtenus grâce à la détermination de notre Fédération.

Le nouveau bureau

Le nouveau bureau élu est composé de Franca de Luca (secrétaire), Ahmad Odaymet (secrétaire adjoint), Khadija Drevon (trésorière), Hamid Idbelkass (trésorier adjoint), Pierre Pernot (archiviste) et Marie-Béatrice Cusanno (membre).

Les métallos FO de l'Isère et des Hautes-Alpes se sont retrouvés le 9 février dans les locaux de l'UL de Voiron pour le congrès de leur USM autour de leur secrétaire Jean-Philippe Nivon, qui passait ce jour-là la main. En présence des secrétaires fédéraux Nathalie Capart et Gérard Ciannarella, ainsi que du secrétaire de l'UD 38 Philippe Beaufort, ils ont fait le point sur la situation du département avant de renouveler leurs instances.

De Dietrich : naissance d'un syndicat

Les métallos FO de la section syndicale De Dietrich de Zinswiller (Bas-Rhin) se sont retrouvés le 16 février pour officialiser leur transformation en syndicat. Autour de leur secrétaire Martine Nominé et de la secrétaire fédérale Géraldine Nivon, ils sont revenus sur le chemin parcouru.

Ils n'étaient que deux métallos FO lorsqu'ils ont commencé l'aventure en créant une section syndicale chez De Dietrich Process Systems SAS, leader mondial sur la fabrication de cuves pour l'industrie pharmaceutique et la chimie. Et à force de travail et de détermination, ils ont entraîné suffisamment de salariés à leur suite pour devenir un syndicat, ce 16 février. « Cette étape montre le succès de leurs actions de développement syndical et la qualité du travail accompli au quotidien par cette petite équipe », se félicite Géraldine Nivon. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si FO a obtenu 55 % des suffrages aux récentes élections professionnelles, malgré une période marquée par la crise sanitaire et sans avoir suivi de formation. Depuis, les métallos FO de De Dietrich se sont bien rattrapés et ont multiplié les stages tout en se structurant plus solidement. Dernière action en date : sur les conseils de notre Fédération, ils ont poussé la direction à travailler sur les classifications en mode projet d'entreprise afin de pouvoir associer plus étroitement les salariés et leurs représentants à ce chantier majeur. Pour être défendus, les salariés savent à présent vers qui se tourner chez De Dietrich !

apsac FORMATION

- **Un organisme de formation pour les représentants des personnels**

- **Des formations juridiques, économiques et communication, dispensées par des professionnels.**

"Deux partenaires pour un seul engagement : L'excellence pour nos militants"

FO Métaux — Notre industrie, nos emplois !

- **L'agence de communication professionnelle de la Fédération FO de la Métallurgie.**

- **Réalisation de vidéos, affiches, animations, site Internet, photos, tracts, prospectus, film d'animation etc…**

PMV

La comunication syndicale

09 65 01 11 21 /// contact@apsac-asso.fr ou realisations@pmv-communication.fr

Métaux de Saint-Nazaire : au service des salariés

Les métallos FO de Saint-Nazaire et environs se sont retrouvés le 10 mars pour l'assemblée générale de leur syndicat des Métaux. Autour de leur secrétaire Sylvain Hérisson (également secrétaire de l'USM de Loire-Atlantique), en présence du secrétaire fédéral Paul Ribeiro et du secrétaire adjoint de l'USM44 Yann Ravard, ils ont tiré le bilan de l'année écoulée et ont évoqué les chantiers de 2022.

Malgré une légère baisse des effectifs de la métallurgie dans le département en 2021, les Métaux de Saint-Nazaire n'en poursuivent pas moins avec opiniâtreté et succès leurs opérations de développement, comme l'a montré le rapport d'activité présenté par son secrétaire Sylvain Hérisson à l'assemblée générale du 10 mars. Il a d'ailleurs salué le travail de terrain mené par les équipes, détaillant au passage l'aide apportée aux plus petites sections par le syndicat (négociations, juridique, tract, élections, profession de foi…), avant d'appeler à intensifier le développement « par la syndicalisation des salariés, de l'ouvrier aux cadres, malgré les difficultés à s'implanter dans le collège cadre ». Il a souligné l'importance de ce dernier point en rappelant que le progrès technologique lié à la numérisation et la robotisation conduirait à terme à une diminution des effectifs de production au profit de ceux des fonctions support et d'encadrement.

Dénonçant la volonté grandissante de certains employeurs de donner la priorité aux profits, il a pointé des écarts de salaire qui se creusent entre les grandes entreprises où FO est implantée et les petites entreprises, dont les salariés n'ont souvent que la Convention Collective pour garantir leurs droits. Outre la revendication de véritables augmentations salariales comme principal moyen d'améliorer le pouvoir d'achat, Sylvain Hérisson a rappelé que le niveau des salaires était aussi un levier majeur pour attirer les compétences nécessaires alors que les entreprises sont à la recherche de main d'œuvre pour la reprise industrielle après la crise sanitaire.

Pouvoir d'achat

Le tour de table a d'ailleurs montré que FO, syndicat de la fiche de paie, a fort à faire pour faire augmenter des salaires au sortir de la crise après une longue période de gel. Les prises de parole ont également montré que de nombreux problèmes subsistent dans les approvisionnements, notamment en semi-conducteurs, et que l'explosion des prix de l'énergie et des matières premières du fait d'un contexte international tendu compliquait la situation dans beaucoup d'entreprises.

Sylvain Hérisson a conclu son propos, d'une part, en saluant la signature, le 7 février dernier par notre Fédération, de la nouvelle Convention Collective Nationale de la Métallurgie (CCNM) et deux accords autonomes qui apportent des droits nouveaux et renforcés pour les salariés. D'autre part, il a martelé l'opposition du syndicat des Métaux à la future réforme des retraites annoncée par le gouvernement, la jugeant défavorable aux salariés. « Ce projet n'a d'autre objectif que de mettre fin au système de retraite solidaire actuel et de reculer l'âge de départ en retraite, ce qui pénalisera les plus précaires. »

Paul Ribeiro est ensuite intervenu pour parler plus en détails de la nouvelle CCNM, mais aussi des enjeux du développement syndical. Il a d'ailleurs félicité l'équipe syndicale et les métallos d'avoir su s'en saisir. « Alors que les difficultés persistent et que nous ne semblons sortir d'une crise que pour entrer dans une autre, a-t-il déclaré, nous devons être encore plus que d'ordinaire capables de répondre aux problématiques du pouvoir d'achat. A cet égard, la nouvelle CCNM est une réponse et un outil dont les métallos doivent se saisir. »

Vous reprendrez bien

L'équipage qui a parcouru les sables du Maroc lors du 31ème Rallye des Gazelles en portant les couleurs de FO Métaux, du 18 mars au 2 avril, a émergé des dunes du désert en réalisant un joli tour de force avec un classement dans le haut du tableau. Après avoir relaté la genèse de leur participation et avoir couvert leur périple, FO Métaux tire le bilan de la course.

Elles auront tout surmonté : au fil des centaines de kilomètres dans le désert marocain, Fikria Mijic et Fabienne Devaux, métallos FO de Stellantis Poissy qui participaient cette année au Rallye Aïcha des gazelles du 18 mars au 2 avril, ont affronté dunes, passages rocailleux, herbes à chameaux, choux fleurs du désert et même une tempête de sable ! Leur performance aura été à la hauteur de leur investissement et de leur enthousiasme, puisqu'elles se sont classées 30ème sur les 194 équipages participant à la course (18ème au classement « première participation »).

Sans aller jusqu'à faire l'éloge de la lenteur, ce rallye ne faisait pas non plus celui de la vitesse, mais plutôt de la navigation, à l'ancienne, sans GPS. Pour cette épreuve 100 % féminine classée dans la catégorie des courses d'orientation, le but était d'arriver à trouver dans le désert différents points de passage, armé d'une simple carte et d'une boussole. Traquées par GPS, les voitures qui parcouraient le moins de kilomètres pour atteindre les différentes étapes étaient celles qui recevaient le moins de points de pénalité. Et à ce petit jeu, Fikria et Fabienne ont su joliment tirer leur épingle, ce qui n'avait rien d'évident au vu des conditions dans lesquelles se déroulait la compétition.

Women vs. wild

Après avoir retrouvé l'ensemble des participants à Nice le 18 mars pour un départ le lendemain, les deux métallos et leur voiture ont embarqué pour une traversée jusqu'à Tanger, suivie de deux jours de route pour rejoindre Erfoud, dans le sud du Maroc, où les attendait le premier campement. Au revoir les téléphones portables, confiés aux bons soins des organisateurs : les seules nouvelles du reste du monde seraient pendant les 15 jours suivants de courts messages de leurs familles transmis sur papier par le staff du Rallye. Sur le campement, la journée commençait rarement après

5h du matin. A peine la ligne de départ franchie, il faut s'orienter, lire le terrain pour y trouver le chemin le meilleur et le plus court, voir la voiture s'ensabler et l'arracher au désert, gérer les crevaisons, le bruit, la fatigue, le sable qui s'insinue partout sans oublier une chaleur de four et des repas sous forme de rations militaires pour seul réconfort, à raison d'une dizaine d'heures quotidiennes derrière le volant. La journée ne s'arrêtait d'ailleurs pas à l'arrivée de l'étape, puisqu'il fallait ensuite amener le véhicule à l'atelier mécanique, monter le bivouac, pointer son kilométrage du jour et tenter une douche dans les conditions les plus spartiates. La situation était encore plus exigeante lors de deux épreuves « marathon » étalées sur deux jours en totale autonomie et comprenant une nuit en plein désert. Epuisante tant sur le plan physique que psychologique, chaque journée représentait donc une solide performance humaine !

Femmes au volant, FO au tournant

Si elle a permis à Fikria et Fabienne de réaliser un rêve qu'elles portaient depuis plusieurs années, la course a aussi montré à l'ensemble des participantes le syndicalisme sous un jour différent. Gentiment raillé ou moqué lors des premiers tours de roues, l'équipage FO a fait la différence et forcé le respect de ses concurrents. Dans un rallye où les ouvrières sont plutôt rares, leur endurance, leur ténacité mais aussi leur énorme capacité à aider les autres, à tisser des liens et à mobiliser les meilleures ressources pour atteindre un objectif commun ont été remarquées et saluées. Dans un

un peu de désert ?

L'APSAC était aussi partenaire de l'équipage.

apsac FORMATION
Représenter les salariés ne s'improvise pas !

environnement hostile où les masques tombent pour ne laisser voir que l'essence profonde de l'humain, elles se sont démarquées par leur authenticité et leur sens du collectif, faisant vivre les valeurs de notre organisation de la plus belle des manières qui soit. Et si la route n'a pas été exempte de tensions occasionnelles entre les deux métallos, portant chacune une vision de la course, de la performance et de l'accomplissement, face à elles-mêmes dans la solitude du désert, elles ont à chaque fois su, en syndicalistes accomplies, se retrouver, s'entendre et s'unir pour surmonter les épreuves et atteindre coûte que coûte leurs objectifs communs. L'aventure a également eu pour les deux femmes un impact que Fikria n'hésite pas à qualifier de métamorphose : « Le verre qui était avant toujours à moitié vide est à présent à moitié plein, se réjouit-elle. A devoir en permanence trouver des solutions à chaque problème et y parvenir, nous en ressortons avec la conviction que rien n'est hors de portée ! »

Objectif 2023 ?

Le retour à la réalité a constitué une épreuve en soi pour les deux femmes, une fois passé la ligne d'arrivée. Elles ont eu la joie d'y retrouver Brahim Ait-Athmane, ami et secrétaire FO du syndicat Stellantis Poissy, ainsi qu'Olivier Lefebvre, délégué syndical central FO Stellantis, venus les accueillir à Essaouira le 2 avril pour la cérémonie de clôture et de remise des prix. Pas encore totalement sorties du désert, Fikria et Fabienne n'ont d'ailleurs rallumé leurs smartphones tout justes-récupérés que le lendemain, comme pour prolonger encore un instant ce moment hors du temps…
Mais à peine remises de leurs émotions, elles n'ont pas caché n'avoir qu'une envie : repartir ! Peut-être l'année prochaine, qui sait ? A la catégorie électrique, qui est présente depuis quelques éditions, devrait s'ajouter en 2023 celle des véhicules à hydrogène. De quoi voir large dans la quête d'une prochaine monture pour chevaucher à nouveau les dunes du Maroc…

Baker Hughes Lufkin : construire l'avenir

Les métallos FO de Baker Hughes Lufkin, à Fougerolles-Saint-Valbert (Haute-Saône), ont tenu leur assemblée générale le 13 janvier autour de leur secrétaire Lionel Valdenaire. En présence de la secrétaire fédérale Géraldine Nivon et du secrétaire de l'UD70 Sébastien Galmiche, l'équipe syndicale a fait le point sur l'activité et les perspectives syndicales du site.
Il est certaines entreprises qui ne connaissent pas la crise. Baker Hughes Lufkin fait partie de celles-là. Leader dans la conception, la fabrication et la réparation d'équipements de pointe dans le domaine des engrenages industriels, cette entreprise d'environ 400 salariés donne dans le sur-mesure plutôt que dans la production en série, ce qui se traduit, sur le plan de l'emploi, par des métiers diversifiés mobilisant des savoir-faire aussi rares que pointus, exercés avec un haut degré d'autonomie. L'assemblée générale a permis de confirmer que l'entreprise se porte bien, a récemment investi dans des locaux ultra-modernes et doit prochainement recruter une trentaine de salariés.
Côté social, la position majoritaire de notre organisation contribue à la tenue d'un dialogue social de qualité. Néanmoins, à l'approche des NAO, la question salariale et celle, plus large, du pouvoir d'achat, pourrait tendre quelque peu l'atmosphère. Les métallos FO, en fins connaisseurs de l'entreprise et de ses salariés, sont bien décidés à obtenir pour eux une juste rétribution des efforts qui ont permis à Baker Hughes Lufkin de traverser la crise sans dégâts majeurs, tout étant pragmatiques et responsables dans leurs demandes. Ils entendent également obtenir une revalorisation de la prime transport, en réponse à l'augmentation du prix de l'énergie, et plus particulièrement des carburants.

Confiante dans l'avenir et décidé à faire perdurer la bonne situation de l'entreprise, l'équipe FO n'en reste pas moins vigilante et va se lancer dans la préparation des élections qui se tiendront en 2023, avec l'objectif de rester n°1. Géraldine Nivon, après la visite du site, a profité de l'occasion pour échanger avec la direction, en particulier sur le dispositif conventionnel de la métallurgie, incitant l'entreprise à se saisir des classifications en y associant les représentants syndicaux et les salariés, au nom d'un intérêt commun bien compris.

Marie-Pierre Cich
nous a quittés

C'est avec tristesse et émotion que la Fédération FO de la métallurgie a appris le décès de Marie-Pierre Cich le 5 avril à l'âge de 51 ans.

Pour les salariés de Renault Retail Group de Boigny-sur-Bionne, dans le Loiret, c'est plus qu'une collègue qui a disparu avec Marie-Pierre Cich : c'est une amie. Arrivée sur le site en 2000, elle avait travaillé à la comptabilité client avant de devenir secrétaire commerciale, puis de revenir à son premier métier. Jamais syndiquée, c'est au début des années 2010 qu'elle avait pris sa carte chez FO, convaincue par Nicolas Robillard, le secrétaire du syndicat FO. « Il n'est jamais facile de faire adhérer à un syndicat dans une petite structure comme la nôtre, mais Marie-Pierre croyait à l'idée de collectif et se retrouvait dans nos valeurs de liberté et d'indépendance », se rappelle ce dernier.
Passionnée de marche et de randonnée, elle avait également sérieusement tâté du badminton et de l'équitation. Cette grande sportive était également une lectrice assidue et une femme éprise de musique. Pour tous ceux qui la connaissaient, c'était aussi une joie de vivre permanente, un dynamisme et une capacité à sourire et rire de tout qui faisait d'elle une amie plus qu'appréciée, et qui laisse un grand vide derrière elle.

La Fédération FO de la métallurgie et son secrétaire général Frédéric Homez se joignent à celles et ceux qui l'ont connue et aimée et leur présentent leurs plus sincères condoléances.

Disparition de René Chicot

La Fédération a eu la tristesse d'apprendre la disparition le 14 avril 2022 de René Chicot à l'âge de 92 ans.
Avec René Chicot disparaît une figure de notre organisation qui aura été le témoin de plusieurs grandes pages de son histoire, mais aussi un acteur marquant de son développement dans le département de l'Allier.
C'est peu après la scission de la CGT, en décembre 1947, qui donna naissance à notre organisation, que René Chicot rejoint FO. Ouvrier chez Sagem, à Montluçon, il œuvre sans relâche à la défense des salariés, où il est l'un des fondateurs du syndicat FO. Sa ténacité et son efficacité au cours des 20 années suivantes permettront à notre organisation de devenir majoritaire sur le site, et de le rester après la fusion avec la Snecma qui donnera naissance au groupe Safran. Au niveau interprofessionnel, il est élu en 1955 au bureau de l'Union départementale FO de l'Allier. Deux ans plus tard, il participe à la création de l'Union locale FO de Montluçon, dont il sera le secrétaire adjoint puis le secrétaire général pendant de nombreuses années.
Une fois à la retraite, son engagement au service des autres se poursuit à l'UNIRS, caisse de retraite complémentaire dont il assume la présidence et où il négocie les minima aux côtés des secrétaires confédéraux Bernard Devy et Antoine Faesch. Il était également très actif au sein de l'association des retraités de Sagem, pour lesquels il s'est battu jusqu'au bout.
« Sans lui et ses précieux conseils, notre organisation n'aurait sans doute jamais atteint les 47,35 % qui la rendent incontournable dans notre département, considère le secrétaire de l'USM de l'Allier Michel Lagrange, dont il fut le mentor. Homme de cœur et de convictions autant que de dialogue, René Chicot était d'un calme à toute épreuve, et s'il savait pousser un coup de gueule lorsque c'était nécessaire, il n'a jamais eu besoin d'élever la voix pour se faire respecter. »

Passionné de jardinage et de cyclisme – qu'importe la météo, lui et son vélo étaient connus de tout Montluçon–, il avait aussi transmis ce goût des autres qui l'animait à son fils Pascal, devenu à son tour élu syndical FO chez Safran, et aujourd'hui jeune retraité.
La Fédération FO de la métallurgie et son secrétaire général Frédéric Homez se joignent à celles et ceux qui l'ont connu et aimé et leur présentent leurs plus sincères condoléances.

Activité partielle longue durée
le dispositif prolongé

L'ordonnance n° 2022-543 du 13 avril 2022 et le décret n° 2022-508 du 8 avril 2022 ont prorogé le dispositif d'activité partielle de longue durée (APLD) et augmenté la durée de la période pendant laquelle une entreprise peut en bénéficier. Compte tenu de la publication de ces deux textes, le « Questions – réponses » ministériel sur l'APLD a été mis à jour. A cette occasion, nous vous présentons les principales évolutions du régime, en sachant qu'un avenant de prolongation de l'APLD vient d'être signé au sein de la métallurgie.

Jusqu'à quand peut être prorogé le dispositif d'APLD ?

L'ordonnance n° 2022-543 du 13 avril 2022 reporte au 31 décembre 2022 (au lieu du 30 juin 2022), la date jusqu'à laquelle les entreprises qui souhaitent bénéficier du dispositif d'APLD peuvent transmettre à l'autorité administrative des accords collectifs et documents unilatéraux pour validation ou homologation.
Dès lors, au regard de la durée pendant laquelle une entreprise peut bénéficier de l'APLD, le dispositif trouvera potentiellement à s'appliquer jusqu'au 31 décembre 2026.

Quel délai pour demander la prorogation du dispositif ?

L'ordonnance prévoit que les avenants de révision des accords collectifs ou les documents adaptant les documents unilatéraux peuvent être transmis à l'autorité administrative pour validation ou homologation après le 31 décembre 2022 et jusqu'au terme du dispositif.

Quelle est la durée de prolongation du dispositif ?

Le décret n° 2022-508 du 8 avril 2022 prolonge de 12 mois la durée la période de bénéfice de l'APLD. Ainsi, les entreprises concernées bénéficient désormais du dispositif dans la limité de 36 mois (au lieu de 24), consécutifs ou non, sur une période de référence de 48 mois consécutifs (au lieu de 36).

Comment s'appliquent ces dispositions aux entreprises déjà couvertes par l'APLD ?

Pour le ministère du Travail, « *pour les branches et entreprises déjà couvertes par un accord/DU APLD, le bénéfice de ces prolongations nécessitera, dans certains cas, la conclusion d'un avenant à l'accord collectif/de branche et/ou la modification du document unilatéral de l'entreprise. Si l'accord de branche étendu fait expressément mention de la date limite de transmission des accords collectifs et documents unilatéraux pour validation ou homologation à l'autorité administrative le 30 juin 2022 et/ou de la mobilisation du dispositif dans la limite de vingt-quatre mois, consécutifs ou non, sur une période de référence de trente-six mois consécutifs, la branche devra négocier un avenant à son accord initial pour bénéficier de la prolongation de l'APLD, afin de prévoir expressément les nouvelles modalités de mobilisation de l'APLD (bénéfice de l'APLD dans la limite de trente-six mois, consécutifs ou non, sur une période de référence de quarante-huit mois consécutifs et/ou date limite de transmission à l'autorité administrative pour homologation des DU au plus tard le 31 décembre 2022). Cet avenant à l'accord de branche devra être étendu par la Direction générale du Travail.*
Sur cette base, les entreprises déjà couvertes par un document unilatéral pourront procéder à la modification de leur document unilatéral afin d'y prévoir les nouvelles durées de bénéfice du dispositif et solliciter l'homologation de cette modification document unilatéral par les services de l'Etat ».

Quel est le point de départ de la période de référence ?

Une précision est également apportée sur le point de départ de la période de référence : celui-ci est fixé au premier jour de la première période d'autorisation d'activité partielle accordée par l'autorité administrative.

Comment est appréciée la durée maximale de l'horaire de travail ?

L'APLD permet de réduire l'horaire de temps de travail des salariés dans la limite de 40 % (voire 50 % dans des cas exceptionnels) de la durée légale appréciée sur la durée d'application du dispositif prévue par l'accord collectif ou le document unilatéral. Dans son QR, le ministère apporte une modification (ne résultant pas de l'ordonnance, ni du décret) sur la période d'appréciation de la réduction. Alors que précédemment, il était considéré que le plafond de 40 % sur la durée d'application du dispositif dans l'entreprise (soit initialement 24 mois, et désormais 36 mois au maximum), il est désormais indiqué que la période de référence correspond à la durée totale de recours au dispositif (soit 48 mois maximum).

Qu'est-il prévu pour notre branche de la métallurgie ?

Un accord de branche a été signé le 30 juillet 2020.
Il devait en principe prendre fin au 30 juin 2022.
Par un avenant en date du 15 avril 2022, le dispositif d'activité partielle, prévu dans le cadre de l'accord du 30 juillet 2020 est prolongé, pour 12 mois supplémentaires
Parmi les modifications apportées par cet avenant :

- Le préambule de l'accord du 30 juillet 2020 a été modifié afin de préciser le contexte conduisant à la révision de l'accord de branche de la métallurgie ;
- Il est précisé, conformément aux nouvelles dispositions réglementaires, que la durée d'application de l'APLD est désormais fixée dans la limite de 36 mois, consécutifs ou non, sur une période de référence de 48 mois consécutifs. Cette durée s'apprécie à compter du premier jour de la première période d'autorisation d'activité partielle accordée par l'autorité administrative : il s'agit donc d'une autorisation de recourir à l'APLD pour 12 mois supplémentaires ;
- Le terme de l'accord est désormais fixé au 31 décembre 2026, afin de couvrir techniquement l'ensemble des documents unilatéraux transmis à l'autorité administrative, pour homologation, au 31 décembre 2022 au plus tard.

Des métaux et des mots

Tous les mois, FO Métaux vous propose mots croisés et sudoku, ainsi qu'un peu de culture, syndicale bien sûr, autour d'un mot chargé d'histoire et que les métallos connaissent bien.

Sudoku

	5		8	2	7	3		
	7		4		3		5	8
					5			
	8		2			1	3	6
				5				
4	6	1			8		2	
			5					
2	3		7		1		6	
		7	6	4	2		8	

Solution du n° 617

6	5	9	3	**1**	7	2	**8**	4
3	8	**1**	2	9	**4**	7	6	**5**
7	**4**	2	**6**	8	5	**1**	9	**3**
4	6	8	7	5	**3**	9	1	**2**
9	**1**	5	8	**2**	6	4	**3**	7
2	3	7	**9**	4	1	8	5	**6**
5	9	**3**	1	7	**2**	6	**4**	8
1	7	6	**4**	3	8	**5**	2	**9**
8	**2**	4	5	**6**	9	3	7	1

Mots croisés n° 618

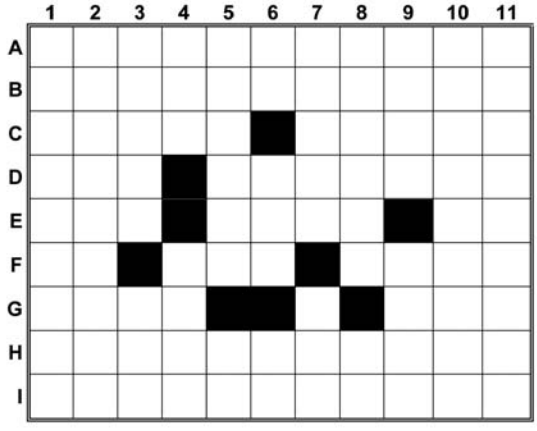

Solution du n° 617

A	M	U	S	E	G	U	E	U	L	E
C	A	R	A	M	E	L	I	S	E	R
R	I	E	S	■	N	■	R	■	N	R
O	N	E	■	P	R	O	■	H	D	E
B	F	■	■	R	E	Q	U	I	E	M
A	O	R	T	E	■	P	O	E	M	E
T	R	I	E	■	L	■	■	R	A	N
E	T	A	T	D	E	S	P	R	I	T
S	E	P	A	R	A	T	I	O	N	S

Horizontalement

A. Ligne de conduite. B. Restauration rapide. C. Le premier opéra. Dépose une gerbe. D. Un réseau d'écoles. Dans les Côtes-d'Armor. E. N'existent pas sans o. Il eut son père sur le dos. Drame d'orient. F. Banque. Fête au Vietnam. Dans une formule latine. G. 11 sur le terrain. Mesure l'intensité de la lumière. H. Plus offensive. I. Chantaient dans les cours.

Verticalement

1. Moins recherché s'il manque de bol. 2. Foule aux pieds, façon de parler. 3. Quand on a fini de causer. Se fait la paire. 4. Donne du mou à la ficelle. Zéro en composition. 5. Elle n'est pas à la masse. Un peu de rab. 6. En montée comme en descente. Ne manquent pas. Cours en tête. 7. Nom d'un chien. Vieil anglais. 8. Coupes un bout de l'article. Sacrée vache. 9. Sous la pile. Opposé de son plein gré. 10. Rosier sauvage. 11. Accueilles à nouveau dans son pavillon.

Le mot du mois : Tour

C'est reparti pour un tour ! Ou plutôt deux : autant pour les élections législatives que pour la présidentielle.

Même aujourd'hui dans une usine moderne, le mot (du moins au masculin) évoque d'abord pour les métallos la machine-outil servant à façonner des pièces. C'est d'ailleurs là son origine, issu du latin *tornus* et stabilisé dans la langue française au XIIIème siècle, après avoir été successivement *tor*, puis *torn*. Le mot reste donc moins vieux que le procédé puisque dès l'Antiquité les potiers l'utilisaient, mû par les jambes, pour travailler l'argile.

Tout ce qui revient en rythme de façon à peu près régulière peut dès lors fournir l'occasion d'employer ce terme (ou pour mieux dire : cette *tournure*) : on *fait un tour* avant de revenir à son point de départ, on *fait le tour* de ses amis et l'on peut organiser un *tour de table* pour recueillir l'avis de tous (chacun alors parle à *tour de rôle*) avant de conclure qu'on a fait le *tour de la question*. Certains, et pas seulement les sportifs, se livrent à un *tour de piste*, qui en cas de victoire se transforme en *tour d'honneur* sous les acclamations. Lesquelles peuvent saluer aussi le *tour de chant* d'un artiste.

On sait qu'au temps des anciennes corporations les compagnons réalisaient leur *tour de France*, qui ne désigne plus aujourd'hui que la plus célèbre des courses cyclistes. Pour peu qu'elle dispose d'assez de moyens, toute personne peut faire le *tour du monde*. Un métier s'est même créé pour organiser ce genre de périples : *tour-opérateur*. Au figuré, une idée peut elle aussi faire le tour du monde, et un dirigeant politique, en une de ces interviews fleuves dont ils ont le secret, se livrer à un *tour d'horizon* de l'actualité.

Sans rapport avec ce qui précède (quoique…), on ne saurait oublier qu'un tour est aussi un trait d'habileté, pour qui sait faire des *tours de passe-passe*, mais aussi, hélas, *jouer un tour*, parfois un *vilain tour*, et même un *tour de cochon*. Y aurons-nous droit après tous ces scrutins ? Redoutons qu'alors la rentrée ne donne lieu au fameux « troisième tour » social.

Aujourd'hui plus que jamais, nous sommes à vos côtés

Partenaires historiques, la FO Métaux et Malakoff Humanis partagent un attachement commun pour la protection sociale solidaire. Attachement qui se concrétise par notre labellisation en santé et prévoyance.

Comptez sur nous pour la mise en œuvre de votre nouveau régime de protection sociale de branche : parce que le secteur de la métallurgie ne ressemble à aucun autre, nous mettons en œuvre une protection sociale unique.

malakoff humanis

SANTÉ – PRÉVOYANCE – RETRAITE – ÉPARGNE

MH-14420_2203 - ©Adobestock

Malakoff Humanis Prévoyance – Institution de prévoyance régie par le livre IX du Code de la Sécurité sociale – Immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 775 691 181 – Siège : 21 rue Laffitte 75009 Paris

LES ACTIONS DE PRÉVENTION, D'ACTION SOCIALE ET D'ACCOMPAGNEMENT

POUR LES ENTREPRISES DU SECTEUR DE **L'AÉRONAUTIQUE** ET DE **L'AÉROSPATIALE** CIVILE ET MILITAIRE.

Mutuelle
Solidarité
Aéronautique

MSAé

MSAé / Mutuelle Solidarité Aéronautique CS 700 69 / 13726 Marignane cedex.
Mutuelle régie par le code de la Mutualité livre III.